

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Denis, le 09/10/2025

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LA RÉUNION**

27 rue Félix Guyon
CS 61107

97404 Saint-Denis cedex
Téléphone : 02 62 92 43 60
Télécopie : 02 62 92 43 62

Ouverture du greffe : 8 h 00 à 12 h 30
13 h 30 à 16 h 00 (vendredi : 15 h 30)

E25000030 / 97

M. le Maire
Mairie de Trois Bassins
2 rue Général de Gaulle
97426 TROIS-BASSINS

<https://reunion.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000030 / 97
(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune de Trois-Bassins, secteur des Zattes

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Lambert DIJOUX, demeurant 52 rue des Mariniers, Ravine des Cabris (97432) (tel : portable : 0693 84-81-17) en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Philippe GARCIA (tel : portable : 0692-00-59-38) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs ".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La greffière par délégation,



F. PACCA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA RÉUNION

09/10/2025

Le Vice-président du tribunal administratif

N° E25000030 /97

E- Décision portant désignation d'un commissaire enquêteur du 09/10/2025

CODE :

Vu enregistrée le 06/10/2025, la lettre par laquelle le Maire de la commune de Trois-Bassins demande la désignation d'un commissaire enquêteur titulaire et d'un suppléant en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune de Trois-Bassins, secteur des Zattes ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision du président du Tribunal administratif en date du 1^{er} mars 2024 désignant M. Christian BAUZERAND, vice-président, en qualité de magistrat délégué en matière d'enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Lambert DIJOUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Philippe GARCIA est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Maire de la commune de Trois-Bassins, à Monsieur Lambert DIJOUX et à Monsieur Philippe GARCIA.

Fait à Saint-Denis, le 09/10/2025

Le vice-président,

Christian BAUZERAND

Pour expédition conforme,
La greffière par délégation,


F. PACCA